



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médecine

Question écrite n° 80503

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les pathologies du sommeil. La privation de sommeil, même modérée, a des conséquences délétères sur les fonctions cognitives et sur le métabolisme. De plus, les troubles respiratoires pendant le sommeil font le lit des maladies cardiovasculaires. Or, bien que le sommeil soit un sujet de santé publique, il n'existe que très peu d'études épidémiologiques évaluant le nombre de personnes touchées par des troubles d'insomnie ou d'hypersomnie. En conséquence, il lui demande s'il envisage de prendre des mesures afin de mettre en place ces études épidémiologiques.

Texte de la réponse

Les troubles du sommeil (insomnies, hypersomnie...) touchent une femme sur 4 et un homme sur 8. De manière générale, 5 à 10 % de la population adulte souffrirait d'apnées du sommeil. Ces troubles et leurs conséquences sur la santé et la vie quotidienne sont actuellement de mieux en mieux connus et pris en charge en France grâce à la mise en place de centres spécialisés de traitement des troubles du sommeil pour l'adulte et/ou pour l'enfant dans plus de 40 centres hospitaliers universitaires et centres hospitaliers régionaux de France. En 2005, un « centre de référence des hypersomnies rares » de l'Hôtel-Dieu (AP-HP Paris) a été labellisé dans le cadre de l'appel d'offres pour la mise en place de centres de référence de maladies rares du plan national stratégique « Maladies rares 2005-2008 ». Sous l'égide, notamment, de la Société française de recherche sur le sommeil (SFRS), des recherches sont actuellement menées, notamment, dans le domaine épidémiologique sur les troubles du sommeil et de leurs conséquences médicales et socio-économiques, la sécurité routière, le sport et le sommeil, les apnées du sommeil. Environ une dizaine de centres hospitaliers universitaires sont impliqués dans cette recherche, notamment, dans le cadre du programme de recherche clinique (PHRC), financé par le ministère de la santé et des solidarités. Des formations universitaires (mastères et diplômes inter-universitaires) permettent, dans de nombreuses facultés de médecine, de mieux former les médecins à la prise en charge des troubles du sommeil.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80503

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 décembre 2005, page 11461

Réponse publiée le : 7 février 2006, page 1369